



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

86. Éclaircir. Expliquer. Développer.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

reusant les Livres élémentaires qu'on leur met dans les mains sont si mal digérés, si peu lumineux, si éloignés des vrais principes; la plupart des Maîtres qui osent se charger de les instruire, ont si peu d'aptitude pour cette importante fonction, qu'il n'est guere possible que les germes des talents ne se trouvent, ou étouffés dès leur naissance par un trop juste dégoût, ou rendues stériles par des efforts prématurés. (B.)

### 86. ÉCLAIRCIR. EXPLIQUER. DÉVELOPPER.

\* On *éclaircit* ce qui étoit obscur, parce que les idées y étoient mal présentées: on *explique* ce qui étoit difficile à entendre, parce que les idées n'étoient pas assez immédiatement déduites les unes des autres: on *développe* ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une manière si serrée qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup d'œil (*Encycl. V, 268*).

\* Un Livre qui a besoin d'*éclaircissements* pour être mis à la portée des contemporains qui parlent la même langue, prouve par-là même que l'Auteur possédoit mal ou sa langue ou sa matière.

Il y a telle proposition qui paroît un paradoxe, parce qu'on n'en voit pas la liaison avec les principes reçus; vient-elle à être *expliquée*, la chaîne devient si sensible, qu'on est presque honteux de n'avoir pas prévenu l'*explication*.

Une définition bien faite comprend si bien toutes les idées qui constituent l'objet défini, qu'il ne s'agit plus que de la *développer* pour donner de cet objet une connoissance complète & entière.



Les *éclaircissements* répandent de la clarté, les *explications* facilitent l'intelligence, les *développements* étendent la connoissance.

Dans un Livre élémentaire, il ne faut point d'autres *éclaircissements* que l'application des principes généraux aux exemples & aux cas particuliers : ces principes doivent sortir si évidemment les uns des autres, que toute *explication* devient inutile : & l'exposition doit en être faite avec tant de méthode, que les dernières leçons ne paroissent être & ne soient en effet que des *développements* des premières. (B.)

### 87. DÉLIBÉRER. OPINER. VOTER.

Ces trois termes sont consacrés dans le langage des compagnies autorisées pour décider certaines affaires ; comme les Tribunaux & Cours de Justice, les Académies, les Chapitres séculiers & réguliers, &c. & ces termes sont tous relatifs à la décision ; le degré de relation en fait la différence.

*Délibérer*, c'est exposer la question, & discuter la question pour & contre : *opiner*, c'est dire son avis & le motiver : *voter*, c'est donner son suffrage quand il ne reste plus qu'à recueillir les voix.

On commence par *délibérer*, afin d'examiner la matière dans tous les sens & sous tous les aspects : on *opine* ensuite pour rendre compte à la compagnie de la manière dont on envisage la chose, & des raisons par lesquelles on s'est déterminé à l'avis que l'on propose : on *vote* enfin, pour former la décision à la pluralité des suffrages.

La *délibération* est un préliminaire indispensable pour mettre au fait ceux qui doivent pro-